

**Procès-verbal de séance**  
**Séance ordinaire du 6 juillet 2022**

**Date de convocation : 1er juillet 2022**

**Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,**

**Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoints, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Angélique GUYENOT et Émilie BESSON.**

**Membres excusés : Mme Christine METZLER et M. Sébastien PINHEIRO.**

*La séance est ouverte à 20 heures.*

**Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

**Point n° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2022**

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 16 mai 2022 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Point n° 3: Autorisation donnée au maire de signer une convention avec la Communauté de Communes dans le cadre du renouvellement et de l'extension du réseau d'eau rue Principale**

Dans le cadre de la pose du réseau séparatif des eaux usées et des eaux pluviales qui reliera la commune à la station d'épuration de MOLSHEIM, le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que le renouvellement des branchements des riverains sont prévus sur l'ensemble du parcours de la 1ère tranche des travaux.

A cet effet, il est prévu une extension de la conduite d'eau potable pour compléter la desserte de la zone Ur sise au bas de la rue Principale. Pour se faire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer une convention avec la COMCOM.

De même le remplacement des hydrants actuels par des poteaux principaux d'incendie (PI) sera également effectué lors de ces travaux.

En outre, un règlement de voirie précisant notamment la possibilité et les modalités d'ouverture de route, ceci dans le cadre d'un futur raccordement au réseau pour le compte d'un particulier, et qui interviendrait après la pose du revêtement routier, devra être instauré.

**Point 4: Subventions aux associations 2022**

M. le Maire présente aux conseillers les demandes de subventions réceptionnées à ce jour de quatre associations du village.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de voter de la façon suivante et de verser aux associations du village pour l'année 2022 les sommes énoncées ci-dessous (sur demande de M. le Maire, les conseillers membres d'une association ne participent ni au débat ni au vote lorsqu'il est question d'une subvention destinée à leur association respective):**

- **350 € à l'Amicale des Sapeurs - Pompiers à l'unanimité des votants présents (MM. METZLER et REPIS ne participant ni au débat ni au vote),**
- **350 € pour l'association de Tir Saint-Michel à l'unanimité des votants présents (Mme FELDMANN et M. ERNST ne participant ni au débat ni au vote),**

- 350 € pour la coopérative scolaire à l'unanimité des votants présents,
- 350 € pour l'association Old West Texas Rangers, à l'unanimité des votants présents.

#### **Point 5: Participation au financement du bal populaire**

M. le Maire informe ses collègues qu'il était de tradition que la commune verse à l'association villageoise organisant le bal populaire une participation financière, qui sert notamment à payer l'orchestre, ceci pour permettre en contrepartie l'accès à tout un chacun au bal sans avoir à s'acquitter d'un droit d'entrée. Le COVID ayant empêché le déroulement des deux dernières éditions, la question ne s'était pas encore posée au présent conseil. Toutefois, et heureusement, le bal pourra avoir lieu cette année. Il se déroulera le 16 juillet, ceci afin de ne pas être concurrencer par les autres bals du 14 Juillet, et permettre à M. Pascal HENNY, habitant de la commune et artificier bénévole, très sollicité à cette période, de pouvoir tirer le feu d'artifice de HEILIGENBERG. Aussi la question de la participation financière de la commune est-elle à nouveau posée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser 300 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers au titre de participation au bal populaire (MM. METZLER et REPIS, membres de l'amicale ne participant ni au débat ni au vote).**

#### **Point 6: Proposition d'effacement de l'éclairage public durant une partie de la nuit**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du coût financier de l'éclairage public qui a doublé depuis quatre ans.

Outre l'augmentation du prix de l'électricité en temps que telle, l'enjeu écologique de consommer moins qui se fait de plus en plus pressant, et la situation tendue et préoccupante de l'approvisionnement énergétique causée par le contexte internationale nécessitant de préserver une consommation suffisante jusqu'au printemps prochain, sont par ailleurs des raisons chacune suffisante en elle-même pour tenter de faire baisser la consommation électrique.

La commune s'étant déjà équipée d'ampoules LED basse consommation, l'étape suivante à envisager est l'extinction des feux durant une partie de la nuit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer un essai d'extinction des lampadaires publics durant une partie de la nuit et ceci pendant une période de 4 mois à partir du 20 juillet. Un examen des gains et des nuisances que ce procédé aura généré durant ce test sera réalisé à l'issue de cette période. Le Conseil décidera alors de pérenniser cette mesure ou non.**

#### **Point 7: Proposition de maintenir la distribution d'un colis aux Aînés du village pour Noël 2022**

M. le Maire informe le conseil municipal des difficultés liées à la crise sanitaire du COVID qu'engendreraient l'organisation du traditionnel repas des Aînés.

Le risque de contamination des participants s'il devait se dérouler, ou le risque d'une annulation de dernière minute face à une énième vague épidémique sont aussi présents l'un que l'autre, et compromettent une organisation déjà très lourde pour un tel événement qui mobilise un effectif important d'élus, de conjoints d'élus, de personnel communal.

A contrario, l'initiative de distribuer des colis de Noël aux personnes concernées durant les deux dernières années de COVID a été très appréciée et offre l'avantage de plus de flexibilité.

En outre l'actuelle pénurie, ou à minima, les difficultés d'approvisionnement de certains produits obligent la commune à se montrer prévoyante et à décider bien en amont de la période de Noël.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler encore une fois pour Noël 2022 la distribution de colis de Noël aux Aînés du village.**

**Point 7: Rapport du SDEA**

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel du SDEA sur l'Eau et l'Assainissement. Ce rapport n'appelant pas d'observation particulière, il est soumis à approbation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport SDEA présenté ce soir.**

**Point 9: Informations du maire.**

M. le Maire informe ses collègues que le bulletin communal de juillet sera imprimé vendredi 8 juillet. Il prie les membres du conseil de bien vouloir le distribuer le lendemain afin que les habitants soient notamment informés de l'organisation d'une cérémonie de la Fête Nationale.

Celle-ci aura en effet lieu jeudi 14 juillet à partir de 10H30. La population villageoise y est bien entendu cordialement conviée.

Toujours concernant les prochaines manifestations, les cérémonies du 14 Juillet seront suivies par un Bal Populaire le samedi 16 juillet. Le traditionnel marché aux puces aura lieu quant à lui une semaine plus tard, le dimanche 24 juillet.

Enfin, M. le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux concernant la première tranche du réseau d'assainissement sont prévus pour démarrer en septembre.'

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures.*

Le Maire  
Guy ERNST



La Secrétaire de séance  
Véronique KIEFFER

